

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

TABLEAU DE BORD

Avril 2018

Les accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles en 2016

Tableau de bord Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (Année 2016)

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT
joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Thierry GRECH
grech.thierry@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Les sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Les données présentées	4
1. Baisse de 1,8 % des nouveaux ATMP	5
2. Une indemnisation pour plus des trois quarts des accidents du travail	5
3. Hausse de 4,0 % des ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles ..	6
4. Hausse de 1,8 % du montant des prestations versées.....	6
Définitions	9
Sigles cités	9
Annexe	10

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité (année 2016)	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) moyen par grand secteur d'activité (année 2016)	7
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité (année 2016)	8
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité (année 2016)	8

Télécharger les données au format Excel :



Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

(Année 2016)

Les sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ces données ont été mises à jour en février 2018.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Les élèves des établissements d'enseignement public agricole sont exclus du périmètre.

Les données présentées

Dans les tableaux suivants, les données présentées sont celles de l'année 2016. Elles sont comparées aux données de l'année 2015.

Dans le présent document les données sont réparties par grands secteurs professionnels.

Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles pour le régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (Année 2016)

En 2016, baisse des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles

En 2016, 55 714 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles ; un nombre en baisse de 1,8 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à près de 1 286 millions, en hausse de 1,0 %. Le taux de fréquence s'établit à 41 ATMP pour un million d'heures de travail, en baisse d'un ATMP sur un an.

Plus de trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de 4,0 %. Le montant des prestations versées est en hausse de 1,8 %.

1. Baisse de 1,8 % des nouveaux ATMP

Avec 55 714 cas en 2016, les nouveaux ATMP diminuent de 1,8 % (tableau 1). Les plus fortes baisses concernent les catégories « activités diverses, apprentis et artisanat rural » (- 5,7 %) et « coopératives agricoles » (- 2,9 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de 1,0 % pour s'établir à 1 285,6 millions d'heures. L'essentiel des heures de travail est concentré dans le secteur des cultures et élevage (36,2 % du total des heures travaillées). Cette hausse concerne principalement les « organismes professionnels et personnels de bureau du secteur technique » (+ 1,9 %), les « coopératives agricoles » (+ 1,4 %) et les « travaux forestiers / travaux agricoles » (+ 1,0 %). En revanche, le nombre d'heures de travail est en baisse pour les « activités diverses, apprentis et artisanat rural » (- 1,9 %).

Le taux de fréquence s'établit à 41 ATMP pour un million d'heures de travail, en baisse d'un ATMP sur un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers / travaux agricoles » que la fréquence est la plus élevée avec près de 77 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins de trois ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en recul de 2,4 %, avec 48 444 cas. Ils représentent 87,0 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,8 % et 6,2 % (tableau 1). Les maladies professionnelles augmentent de 6,2 % et les accidents de trajet baissent de 0,5 % (tableau 2).

2. Une indemnisation pour plus des trois quarts des accidents du travail

En 2016, 76,2 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ) (tableau 2). La part de ces accidents augmente de 0,7 point.

La part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé baisse de 0,1 point, passant à 79,1 %, et celle des maladies professionnelles de 2,4 points, passant à 74,4 %.

La durée moyenne d'indemnisation des accidents du travail augmente d'un jour par rapport à 2015 pour atteindre 65 jours. Elle augmente de quatre jours pour les accidents de trajet pour atteindre une durée moyenne de 75 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 320 jours, en baisse de neuf jours par rapport à 2015.

3. Hausse de 4,0 % des ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles

En 2016, 6 419 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de 4,0 % en un an (tableau 3). Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

Tous les secteurs sont concernés par cette hausse (+ 12,3 % pour les « activités diverses, apprentis et artisanat rural », + 6,6 % pour les « coopératives agricoles », + 5,2 % pour les « travaux forestiers / travaux agricoles »...), mais l'essentiel des nouvelles IPP est concentré dans le secteur des cultures et élevage.

La hausse des IPP concerne les accidents du travail (+ 5,5 %) et les maladies professionnelles (+ 3,9 %). Les attributions d'IPP à la suite d'un accident de trajet sont en baisse (- 10,8 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents du travail (+ 15,5 %) et les maladies professionnelles (+ 7,7 %) mais baisse pour les accidents de trajet (- 14,0 %).

4. Hausse de 1,8 % du montant des prestations versées

En 2016, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 402,7 millions d'euros (tableau 4). Le montant de ces prestations progresse de 1,8 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevage » (179,6 millions d'euros), avec 44,6 % du total. Les dépenses des secteurs « Travaux forestiers / travaux agricoles » (95,9 millions d'euros, soit 23,8 %) et « coopératives agricoles » (72,4 millions d'euros, soit 18,0 %) sont également importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,4 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 39,0 % et les soins de santé 8,6 %. Sur un an, la part des rentes de victime et celle des indemnités journalières augmentent de 0,3 point chacune dans le total des prestations. Celle des soins de santé baisse de 0,5 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 71,7 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,5 %) et celles des accidents de trajet (8,8 %).

Télécharger les données au format Excel :



ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (Année 2016)

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité (année 2016)

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevage	464 793 877	22 131	47,6	87,1 %	4,4 %	8,6 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	174 923 074	13 458	76,9	92,1 %	3,0 %	4,9 %
Coopératives agricoles	165 487 436	7 772	47,0	82,7 %	5,2 %	12,1 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	391 725 937	4 323	11,0	72,0 %	22,7 %	5,3 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	88 659 681	8 030	57,9	90,1 %	8,8 %	1,1 %
Tous secteurs	1 285 590 005	55 714	41,1	87,0 %	6,2 %	6,8 %

Evolution année 2016 / année 2015

	Evolution en %		Ecart en points			
Cultures et élevage	+ 0,5 %	- 0,3 %	- 0,4	- 0,3	- 0,1	+ 0,3
Travaux forestiers / travaux agricoles	+ 1,0 %	- 2,6 %	- 2,9	- 0,7	+ 0,1	+ 0,6
Coopératives agricoles	+ 1,4 %	- 2,9 %	- 2,1	- 1,8	+ 0,2	+ 1,6
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 1,9 %	+ 3,4 %	+ 0,2	+ 1,4	- 0,8	- 0,6
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 1,9 %	- 5,7 %	+ 0,2	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2
Ensemble	+ 1,0 %	- 1,8 %	- 0,9	- 0,6	+ 0,1	+ 0,5

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) moyen par grand secteur d'activité (année 2016)

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	Nb AT	% d'AT avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% d'ATMP avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen
Cultures et élevage	19 272	82,1 %	71,4	965	88,5 %	101,0	1 894	73,3 %	333,3	22 131	81,6 %	92,9
Travaux forestiers / travaux agricoles	12 398	83,3 %	59,2	403	91,6 %	86,1	657	77,0 %	285,7	13 458	83,3 %	70,4
Coopératives agricoles	6 427	75,6 %	70,3	403	83,6 %	67,5	942	74,7 %	319,6	7 772	75,9 %	99,9
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	3 113	71,2 %	82,8	980	72,7 %	61,7	230	75,2 %	346,8	4 323	71,8 %	92,7
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	7 234	51,1 %	34,8	708	65,4 %	43,9	88	71,6 %	234,1	8 030	52,6 %	38,7
Tous secteurs	48 444	76,2 %	64,9	3 459	79,1 %	75,0	3 811	74,4 %	320,0	55 714	76,3 %	82,5

Evolution année 2016 / année 2015

	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
Tous secteurs	- 2,4 %	+ 0,7	+ 0,7	- 0,5 %	- 0,1	+ 4,5	+ 6,2 %	- 2,4	- 8,6	- 1,8 %	+ 0,4	- 3,4

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité (année 2016)

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevage	3 028	2 014	875	122	57	892	539
Travaux forestiers / travaux agricoles	1 364	1 040	427	44	20	280	177
Coopératives agricoles	1 103	601	247	48	20	454	277
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	587	326	136	128	33	133	75
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	337	267	73	36	17	34	23
Tous secteurs	6 419	4 248	1 758	378	147	1 793	1 091

Evolution année 2016 / année 2015

	Evolution en %						
Cultures et élevage	+ 1,6 %	+ 5,6 %	+ 15,1 %	- 9,6 %	- 14,9 %	- 5,0 %	- 2,4 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	+ 5,2 %	+ 3,5 %	+ 18,9 %	- 20,0 %	- 16,7 %	+ 18,6 %	+ 28,3 %
Coopératives agricoles	+ 6,6 %	+ 0,8 %	+ 5,1 %	0,0 %	- 9,1 %	+ 16,1 %	+ 15,4 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 4,4 %	+ 12,0 %	+ 17,2 %	- 14,1 %	- 23,3 %	+ 9,0 %	+ 27,1 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	+ 12,3 %	+ 18,1 %	+ 40,4 %	- 2,7 %	+ 13,3 %	- 8,1 %	- 4,2 %
Tous secteurs	+ 4,0 %	+ 5,5 %	+ 15,5 %	- 10,8 %	- 14,0 %	+ 3,9 %	+ 7,7 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité (année 2016)

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	179 631 062 €	8,7 %	41,2 %	50,0 %	70,8 %	8,0 %	21,2 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	95 856 201 €	8,8 %	37,2 %	54,0 %	80,3 %	5,2 %	14,5 %
Coopératives agricoles	72 375 725 €	7,3 %	39,8 %	52,9 %	64,8 %	6,4 %	28,7 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	32 828 472 €	7,9 %	41,0 %	51,1 %	62,6 %	24,1 %	13,3 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	22 051 120 €	11,6 %	22,5 %	65,9 %	78,3 %	15,2 %	6,5 %
Tous secteurs	402 742 580 €	8,6 %	39,0 %	52,4 %	71,7 %	8,8 %	19,5 %

Evolution année 2016 / année 2015

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 1,8 %	- 0,5	+ 0,3	+ 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts de soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités

ATMP	: Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
DSEF	: Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacité permanente partielle
MSA	: Mutualité sociale agricole
Simpat	: Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 - Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 - Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 - Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrerie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITES DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.statistiques.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore